

ACTION SOCIALE ET PROTECTION DE L'ENFANCE...

Bref Historique...

➤ LA CHARITÉ:

- Etymologie : le mot enfant vient du latin « infans » qui signifie : « celui qui ne parle pas ».
- Conciles de Vaison et d'Arles en 442 et 452 : mesures à prendre en faveur des enfants exposés (abandonnés).
- 1150 : création de l'Ordre du Saint-Esprit à Montpellier par Maître Guy : organisation des admissions et placements des enfants abandonnés.
- 1250 création des Hôtel-Dieu et Maison de couches.
- Vers 1600 : création des « Tours » : sorte de tourniquet placé dans le mur de l'hospice qui permet le dépôt anonyme et le recueil secret de l'enfant. Le dernier (Paris) sera supprimé en 1861.
- 1638 : Saint-Vincent-de-Paul organise l'hôpital des Enfants-Trouvés.

➤ LE DROIT SOCIAL:

- 1789 : Déclaration des droits de l'Homme et du Citoyen : le Tiers-état demande la création d'Etablissements pour les enfants abandonnés et vagabonds.
- 1793 : Constitution de l'An I de la République : création du premier Code civil qui affirme les devoirs des parents envers leurs enfants : surveillance et protection.
- 1874 : réglementation du temps de travail des enfants
- 1898 : une loi institue la répression des violences, voies de fait, actes de cruautés et atteintes commis envers les enfants.
- 1912 : institution des tribunaux pour enfants.
- 1945 : Ordonnance relative à l'enfance délinquante et la protection maternelle et infantile
- 1958 : Ordonnance relative à l'enfance et l'adolescence en danger : création de l'assistance éducative.
- 1964 : les DDASS gèrent la protection sociale de l'enfance en danger

➤ LES DERNIÈRES ÉVOLUTIONS:

- 1986 : Loi de décentralisation : le Conseil Général gère la protection de l'Enfance en danger.
- 1989 : Loi de prévention des mauvais traitements à l'égard des mineurs et protection de l'enfance : responsabilité du Président du Conseil Général.
- 1997 : Loi en faveur du maintien des liens dans une fratries.
- 1998 : Loi relative à la prévention et à la répression des infractions sexuelles ainsi qu'à la protection des mineurs.
- 2000 : Loi instituant un Défenseur des Enfants chargé de défendre et de promouvoir les droits de l'enfant.
- 2002 : Loi de réforme des Etablissements sociaux et médico-sociaux : obligation d'évaluation des situations des enfants placés et information aux enfants et aux familles.
- 2004 : création d'un Observatoire National de l'Enfance en Danger.

• ET PUIS...

... La Loi 2007-293 du 5 mars 2007
réformant la protection de l'enfance
et qui apporte:

➤ DES OUTILS SUPPLÉMENTAIRES DE PRÉVENTION:

- Meilleur suivi de la femme enceinte,
- Dépistage et bilan de santé pour les enfants de moins de 6 ans,
- Promotion de la santé en faveur des élèves,
- Développement de l'aide à domicile et accompagnement des parents
- Prévention contre les dérives sectaires
- Notion de « risque de danger » dans les procédures de signalement
- Création d'une Cellule départementale de recueil, de traitement et d'évaluation des situations de danger ou de risque de danger
- Le président du Conseil départemental est confirmé dans ses attributions de « chef de file » de la protection de l'enfance pour la mise en place...

➤ DES OUTILS DE RESPECT DES DROITS DES USAGERS:

- Maintien de l'enfant dans sa famille en priorité chaque fois que cela est possible,
- Droit à l'information et à l'accompagnement des familles,
- Droit de l'enfant de maintenir des liens avec sa famille ou toute personne avec laquelle il a établi un lien d'attachement,
- Audition du mineur dans le cadre de procédures judiciaires le concernant,
- Désignation d'un administrateur ad hoc en cas d'empêchement des représentants légaux ou en cas de mise en danger des intérêts de l'enfant,

➤ DES MODALITÉS SUPPLÉMENTAIRES D'ACCOMPAGNEMENTS:

- **L'accueil modulable** : mesure de placement prévoyant l'accueil à temps partiel de l'enfant dans sa famille,
- **L'hébergement périodique ou exceptionnel** : dans le cadre d'une action éducative en milieu ouvert (au sein de la famille), l'enfant peut être hébergé par un établissement si nécessaire,
- **Le placement à domicile** : aide à la parentalité dans le cadre d'un placement qui prévoit un droit d'hébergement en famille pouvant être permanent,
- **L'accueil de jour** : un mineur peut être accueilli pendant tout ou partie de la journée hors de son domicile et hors scolarité,
- **L'accueil spécialisé** : pour les enfants ou adolescents en difficulté psychologique ou psychiatrique

**Et, en 2016, la loi promulguée le 14 mars 2016,
qui vise à compléter la loi du 5 mars 2007
réformant la protection de l'enfance
dont le texte prévoit notamment:**

- la désignation, dans chaque service départemental de protection maternelle et infantile (PMI), d'un médecin référent pour la protection de l'enfance
- l'attribution aux observatoires départementaux de la protection de l'enfance d'une mission supplémentaire pour la formation continue des professionnels de la protection de l'enfance
- la réécriture de l'article du code de l'action sociale et des familles relatif au projet pour l'enfant (PPE) afin d'en faire un véritable instrument au service de l'intérêt supérieur du mineur
- la possibilité pour l'assistant familial de pouvoir pratiquer, de sa propre initiative, un certain nombre d'actes quotidiens, précisément listés dans le projet pour l'enfant
- la réforme de l'adoption simple, afin de lever certains freins juridiques au développement de cette forme d'adoption et de la rendre irrévocable durant la minorité de l'adopté, sauf sur demande du ministère public pour motifs graves
- l'extension des cas de ré-adoptabilité aux enfants adoptés et admis en qualité de pupilles de l'État
- la systématisation de la désignation par le juge des enfants d'un administrateur ad hoc, indépendant du service de l'aide sociale à l'enfance (ASE), chargé de représenter les intérêts du mineur dans la procédure d'assistance éducative, lorsque ces derniers sont en opposition avec ceux des titulaires de l'autorité parentale
- l'ajout dans les missions de l'ASE de veiller à la stabilité du parcours de l'enfant
- la responsabilité du président du Conseil départemental pour proposer, dans l'intérêt de l'enfant, un accompagnement du parent auquel il est restitué un enfant né sous le secret ou devenu pupille de l'État
- la réforme de la procédure de la déclaration judiciaire d'abandon.



LE CENTRE DEPARTEMENTAL
DE L'ENFANCE ET DE LA FAMILLE
DE LOIR-ET-CHER

C'est un établissement :

- Départemental

 - Social

 - Public

 - Autonome

➤ UN ETABLISSEMENT DÉPARTEMENTAL:

- Le Président du Conseil d'Administration du CDEF est, de droit, le Président du Conseil général
- Les usagers sont prioritairement des personnes domiciliées sur le département du Loir-et-Cher
- Le CDEF est implanté sur plusieurs communes (Blois, Vineuil et Vendôme)

➤ UN ETABLISSEMENT SOCIAL:

- Le CDEF est habilité à recevoir des bénéficiaires de l'Aide sociale à l'Enfance (Code de l'action sociale et des familles)
- A ce titre, il est agréé, financé et contrôlé par le Conseil Départemental
- La tarification est arrêtée par le Président du Conseil Départemental soit en prix de journée, soit en dotation globale

➤ UN ETABLISSEMENT PUBLIC:

- Le CDEF entre dans la catégorie des établissements publics administratifs (EPA)
- Il est soumis aux obligations de gestion budgétaire, comptable et financière publiques
- Le comptable est un comptable du Trésor public
- Les personnels relèvent de la fonction publique hospitalière (Titre IV – loi du 9 janvier 1986)
- Le Tribunal administratif est compétent pour tout litige

➤ UN ETABLISSEMENT AUTONOME:

- Le CDEF a sa propre personnalité juridique depuis le 1^{er} octobre 1986
- Il possède ses propres instances décisionnelles : un conseil d'administration et un directeur
- Et des instances consultatives : un CTE (représentation des personnels), un Conseil des Enfants et des familles (représentation des usagers), un CHSCT (hygiène et sécurité), des CAP (carrière des personnels)
- Il peut ester en justice, signer des contrats, faire des acquisitions mobilières et immobilières, etc.

UN ETABLISSEMENT QUI A UNE HISTOIRE

L'Ecole Ménagère de Pontlevoy

De 1884 à 1945, l'Ecole Ménagère Interdépartementale de Pontlevoy était une école primaire supérieure de jeunes filles. Au 1^{er} octobre 1948, l'EMI accueillait soixante-dix élèves venant de six départements différents : le Loir-et-Cher, l'Eure-et-Loire, le Loiret, l'Indre et la Nièvre.

Le 1^{er} octobre 1986, l'Ecole Ménagère est érigé en établissement public autonome et départemental. En avril 1988, l'Ecole Ménagère est renommée "Centre Educatif et Professionnel de Pontlevoy". (CEP)

La Maison de l'Enfance de Blois

Initialement intégré à l'hospice des vieillards, le foyer de l'enfance sera installé en 1956 dans les bâtiments de la ferme départementale appartenant jusqu'en 1945 à l'hôpital psychiatrique de Blois, évacué par l'ordre des autorités allemandes d'occupation.

En mai 1979, le département des Hauts-de-Seine reprend le fonctionnement du Foyer de l'Enfance de Blois jusqu'au 1^{er} mai 1988, date à laquelle il dénonce les conventions passées avec le département de Loir-et-Cher.

Le Centre Départemental de l'Enfance

Le 1^{er} mai 1988, le Conseil Général de Loir et Cher confie la direction du Foyer de l'Enfance de Blois au Directeur du Centre Educatif et Professionnel de Pontlevoy.

Le Centre Départemental de l'Enfance et de la Famille

En avril 1998, l'Établissement devient le **Centre Départemental de l'Enfance et de la Famille**.
Le siège est de nouveau à Blois, 11 rue de Flandres.

Le 2 novembre 2004, le CDEF ouvre le Service d'Accueil Mère et Enfants.

Fin 2007, fermeture du CEP de Pontlevoy et,

2008 : Création du DAPP et du service d'accueil de jour

2015 : installation de la MECS « les pléiades », du DAPP et du SAJ à Vineuil

➤ DES RÉFÉRENCES:

- ✚ Convention internationale des Droits de l'Enfant
(20 novembre 1989)
- ✚ Déclaration des Droits de l'Enfant
(20 novembre 1959)
- ✚ Déclaration des droits de l'Homme et du citoyen
- ✚ Charte des droits et libertés de la personne accueillie
(janvier 2002)
- ✚ Evaluation et suivi de qualité du service rendu

➤ S'APPUIE SUR LES TEXTES :

- Loi du 2 janvier 2002 rénovant l'Action Sociale et Médico-Sociale
- Loi du 5 mars 2007 relative à la Protection de l'Enfance
- Loi du 14 mars 2016 relative à la protection de l'enfance
- Schéma Départemental relatif à la Protection de l'Enfance
- Code Civil
- Code de l'Action Sociale et des Familles

INTÈGRE DES VALEURS DE RESPECT:

✓ de l'**INTEGRITE**,

c'est à dire la protection physique et psychologique de la personne contre les risques de l'environnement, les risques du fait d'autrui et du propre fait de la personne elle-même



✓ de l'**IDENTITE**

au sens large, pas seulement l'identité biologique mais aussi tout ce qui fait la singularité de la personne

✓ de la **DIFFERENCE**

qui fait que chaque personne est à la fois unique et différente mais en même temps semblable aux autres parce qu'appartenant au genre humain



Si je diffère de toi, Sois de te léser, je t'augmente.

✓ de la **DIGNITE**,

reconnaissant ainsi pour toute personne l'affirmation des droits de tous et des obligations de chacun qui lui confèrent le statut de citoyen à part entière

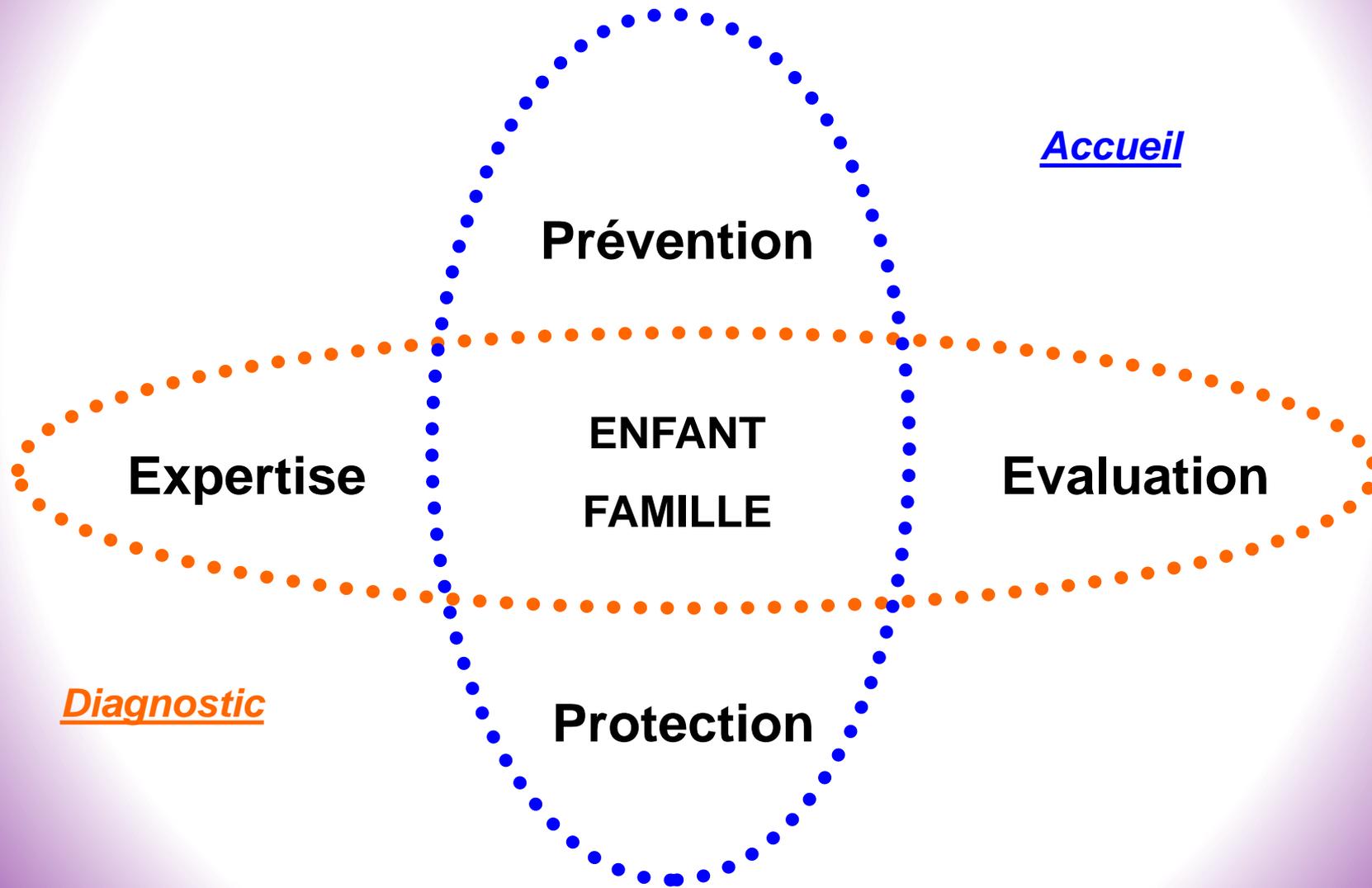
✓ de la **TOLERANCE**,

c'est à dire le respect de la liberté d'opinion, d'expression, de culte, d'association pacifique dans la limite de l'ordre public et de la protection des droits et libertés d'autrui

✓ de l'esprit de **LAICITE**,

donc de neutralité à l'égard des confessions religieuses notamment

LES MISSIONS DU CDEF:



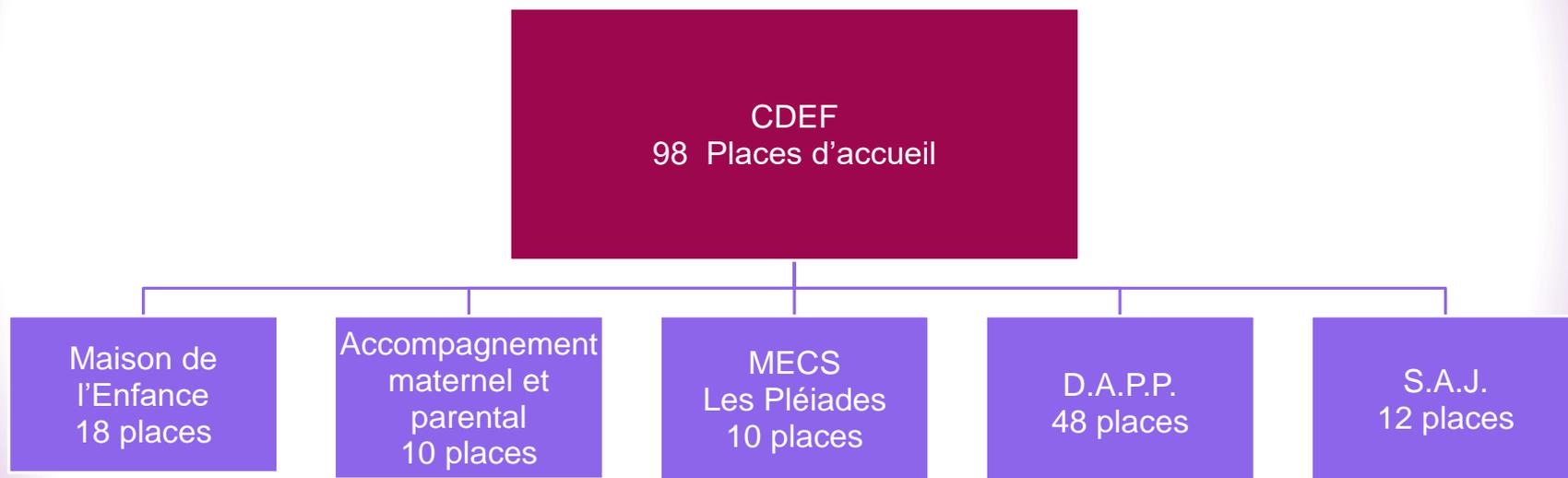


LES ENGAGEMENTS DU CDEF:

- Rechercher d'abord l'intérêt de l'enfant
- Croire en l'être Humain
- Soutenir et développer les compétences familiales
- Offrir un cadre sécurisant
- Inventer des solutions nouvelles
- Améliorer l'accueil et les conditions de vie des enfants
- Préparer les enfants d'aujourd'hui à être les citoyens de demain
- Travailler en partenariat et en transparence
- S'engager dans une démarche d'amélioration continue de la qualité et de certification



LES SERVICES DU CDEF:



✓ LA MAISON DE L'ENFANCE:

Accueils d'urgence, observations et propositions d'orientations

- Enfants de 3 à 16 ans
- Durée de séjour : 3 mois à 6 mois (renouvelable)
- Capacité : 18 places (+5 DAPP)
- Localisation : Blois

✓ LE SERVICE D'ACCOMPAGNEMENT MATERNEL ET PARENTAL:

Accompagnement de la parentalité et étayage de la relation parent(s)-enfants

- femme enceinte
- Enfants de moins de trois ans et sa mère, son père ou ses 2 parents
- Contrat de séjour : 6 mois (renouvelable)
- Capacité : 10 places
- Localisation : Blois

✓ LA MECS « LES PLÉIADES »

Maisons d'**E**nfants à **C**aractère **S**ocial pour un accompagnement éducatif, avec hébergement, pour jeunes filles confiées par voie administrative ou judiciaire

- Adolescentes et jeunes adultes de 14 à 18 ans
- Contrat de séjour : 12 mois (renouvelable)
- Capacité : 10 places en hébergement (+1 DAPP)
- Localisation : VINEUIL (41)

✓ D.A.P.P. BLOIS ET VENDÔME: (DISPOSITIF D'ACCOMPAGNEMENT PARENTAL EN PLACEMENT)

Accompagnement éducatif dans le milieu naturel familial dans le cadre d'un placement administratif ou judiciaire, avec pour objectifs:

Soit le maintien de l'enfant dans son milieu naturel familial, dans le cadre d'un placement

Ou la préparation puis l'accompagnement au retour en milieu familial

Ou la préparation à une séparation

- Enfants et adolescents de 0 à 18 ans Contrat de séjour : 6 mois (renouvelable)
- Capacité : 48 enfants suivis
- Localisation : Blois et Vendôme

✓ SERVICE D'ACCUEIL DE JOUR « VOLTE-FACE »

Accompagnement éducatif, sans hébergement, de jeunes déscolarisés et sans projets avec, pour objectifs:

- ✓ Socialisation par activités artistiques, professionnelles culturelles et humanitaires,
 - ✓ Epanouissement personnel et confiance en soi,
 - ✓ Construction de projets : Insertion scolaire et/ou professionnelle
-
- Adolescents de 12 à 18 ans
 - Contrat de séjour : 3/6 mois (renouvelable)
 - Capacité : 12 places
 - Localisation : Vineuil (41)

LES PROJETS DU CDEF:

- Une extension de l'accueil en hébergement,
- Une diversification de l'offre de service,
- Une meilleure réactivité face aux évolutions des besoins départementaux,
- Un travail en réseau et en partenariat,
- Une démarche permanente d'évaluation pour l'amélioration de la qualité.

« Je suis de mon enfance comme d'un pays ... »

Saint Exupéry

LE CDEF

Vous remercie de votre attention.

accueil@cdef41.fr